L'Alsace en 1648. Principaux territoires.

Alain Lemaitre

La cartographie de l'Alsace au XVII^e siècle souligne que la province a été constituée, en tant que telle, par la politique étrangère, sous ses formes militaire et diplomatique, des rois de France. La monarchie française a, en effet, agrégé des territoires qui, jusque-là, étaient parties constitutives du Saint Empire romain germanique, et non d'un État. Leur étude ne peut donc pas être menée selon des critères français mais doit se concentrer sur l'organisation politique et multiterritoriale de l'Empire.

En 1648, l'espace sur lequel travaille la monarchie française révèle principalement deux caractères. Tout d'abord, les deux tiers du territoire recouvrent des entités politiques, en particulier dans le nord de l'Alsace, immédiates d'empire et appartenant à des princes laïques ou ecclésiastiques. Posséder la supériorité territoriale en ses dominations et détenir l'immédiateté d'empire, veut dire que tout seigneur territorial immédiat prétend être dans ses États ce que l'empereur est dans l'empire. Il est juge des possessions et du corps de ses sujets. Se détachent, par exemple, de ce morcellement, en Alsace, les possessions des Wurtemberg-Montbéliard, celles des Ribeaupierre, des Hanau-Lichtenberg, ou des princes abbés de Murbach. L'Électeur palatin et l'évêque de Spire possèdent, eux-mêmes, des terres où ils exercent leur propre juridiction. Au sud, la carte met plutôt en valeur un ensemble compact lié à la Maison d'Autriche - les Habsbourg de Vienne - qui est proche, dans son organisation, de l'État territorial souverain moderne. Leur domaine est administré par la régence d'Ensisheim, subordonnée à celle de la capitale, Innsbruck. Outre ces deux modèles, la carte présente aussi une concentration de villes, exceptionnelle à l'échelle européenne mais caractéristique de l'Empire. De ce réseau urbain émerge d'abord la République de Strasbourg et ses bailliages ruraux. Ville libre n'ayant jamais prêté serment à l'empereur, elle est régie par sa constitution de 1482 et a su préserver son indépendance au cours de la guerre de Trente ans ainsi que ses libertés lors de la paix de Westphalie. Elle fait apparaître, ensuite, dix villes impériales (Wissembourg, Haguenau, Rosheim, Obernai, Sélestat, Kaysersberg, Colmar, Munster, Turckheim, Landau) qui ont été pratiquement rattachées au territoire des Habsbourg lors de la première partie de la guerre, au mépris de leur immédiateté. Cette Décapole, d'où s'est détachée Mulhouse, devenue alliée des cantons suisses dès le début du XVIe siècle, illustre le jeu politique qui s'est développé dans cet ensemble féodal et cet empire électif, jeu marqué par la constitution de ligues offensives et défensives, la recherche d'alliances et de coopération qui n'efface ni les rivalités ni les tensions, ou encore la pérennité d'organisations corporatives ou d'institutions figées. Enfin, elle montre que le Rhin n'est ni une frontière politique, ni une frontière économique.

Absolue, centralisatrice, et fortement administrée, la monarchie française, se heurte donc, en composant la province d'Alsace et en la rattachant au royaume, à une organisation territoriale et politique radicalement différente de la sienne, où la souveraineté est répartie entre trois niveaux, impérial, territorial et local, à un système économique orienté, essentiellement, par rapport à l'axe rhénan, à l'existence de trois Églises confessionnelles issues de la Réformation et à des minorités religieuses très actives, à une langue, enfin, qui est celle des Habsbourg – donc celle de l'ennemi –. Pour conquérir l'Alsace, elle use, jusqu'en 1681, date de la capitulation de Strasbourg, de la force et de la diplomatie, du droit et de l'interprétation du droit.

Bibliographie:

MALETTKE Klaus, Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII^e siècle, Honoré Champion, Paris, 2001. SCHNETTGER Matthias (dir.), Imperium romanum – Irregulare Corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie, Philipp von Zabern, Mainz, 2002.

DUHAMELLE Christophe (dir.), Les espaces du Saint-Empire à l'époque moderne, Histoire Économie et Société, (numéro thématique), n° 1, Paris, 2004.

Alain J. Lemaître, 2011.